

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2010

L'an deux mille dix, le huit avril à 20 heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Alain LAROCHE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Alain LAROCHE, Maire, Roland GILBERT, Bernadette COURIVAUD, Laurent REVIDON, , Adjoints, Jean-François BONNET, Bernard GOND, Didier BEGAT, RAYNAUD Marie-Odile, Hervé TAILLANDIER, Gérald COTTIN, Nicole LAROCHE-POLBOST, Guy COLLIN, Evelyne DESABRE, Nicolas FOURNIER (arrivé à 21H00), Alain JULIEN, Catherine VAN LANDEGHEM, Jean-Louis JAMET.

ABSENT(S)/EXCUSE(S) : Françoise RICHARD

ABSENT(S) : Gérard ARVIN-BEROD

SECRETAIRE DE SEANCE : Catherine VAN LANDEGHEM

POUVOIR(S) : de Françoise RICHARD à Bernadette COURIVAUD.

* * *

Adoption, à l'unanimité, du procès verbal du 19 mars 2010.

* * *

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2009 :

Le conseil municipal approuve les compte administratif et compte de gestion 2009 présentés par Monsieur Laurent REVIDON, adjoint au Maire :

Fonctionnement :

- dépenses réalisées : **877.416,41 €**
- recettes réalisées : **1 033.756,49 €**

Investissement :

- dépenses réalisées : **327.717,80 €**
- recettes réalisées : **257.464,07 €**

A l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent ces résultats, à l'exception de Monsieur le Maire qui ne participe pas au vote et de Monsieur Nicolas FOURNIER (arrivé à 21H00).

* * *

AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNAL 2009 :

Les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'affecter :

1) l'excédent cumulé de fonctionnement 2009 d'un montant de **573.851,61 €** de la manière suivante :
- au compte 1068 (recettes d'investissement) pour **34.783,75 €** afin de couvrir le déficit d'investissement 2009, en fonction des restes à réaliser.

au compte 002 excédent de fonctionnement à hauteur de **539.067,86 €**.

2) et que le déficit d'investissement 2009 de **53.323,05 €** soit inscrit au compte 001 solde d'investissement reporté, en dépenses d'investissement.

* * *

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2010 :

*** Taux des taxes 2010 :**

Pour l'année 2010, après en avoir débattu, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de fixer le taux des taxes communales de la manière suivante :

taxe d'habitation : **12,99 %**

taxe foncière bâtie : **11,23 %**

taxe foncière non bâtie : **26,37 %**

D'autre part, à l'unanimité, le conseil municipal vote au chapitre le budget primitif communal 2010 qui s'équilibre de la manière suivante :

Fonctionnement : dépenses/recettes : **1 421.811,00 €**

Investissement : dépenses/recettes : **517.424,30 €**

* * *

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION LOTISSEMENT 2009 :

Le compte administratif et le compte de gestion 2009 sont présentés par Monsieur Laurent REVIDON, adjoint au Maire, les résultats de l'exercice sont les suivants :

Fonctionnement :

dépenses réalisées : 15.533,78 €

recettes réalisées : /

Investissement : Néant.

Les membres du conseil, à l'exception de Monsieur le Maire qui ne participe pas au vote, approuvent ces résultats à l'unanimité.

* * *

FONDS SOLIDARITE LOGEMENT 2010 :

Monsieur le Maire rappelle les termes de la convention établie en 2008 entre la Commune et le Conseil Général concernant le fonds solidarité pour le logement et conclue pour une durée de trois ans, renouvelable une fois par reconduction expresse.

Pour l'année 2010, il est proposé à titre indicatif une contribution de 1,98 € par ménage pour l'aide au logement.

Après en avoir débattu, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de participer à hauteur de 2.000 €.

Il est également rappelé que le conseil municipal ne souhaite pas y inclure le versement pour l'eau et l'électricité, les aides ponctuelles sont étudiées au cas par cas par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

* * *

DEMANDE D'AIDE POUR LE PEUPLE HAÏTIEN :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de l'Association des Maires du Cher par lequel la commune est sollicitée pour un éventuel don dans le cadre du soutien au peuple Haïtien et à la reconstruction de ce pays frappé par un séisme d'une grande ampleur le 12 janvier dernier.

Après débats, un vote à main levée a donné les résultats suivants :

Votants : 18 - Pour : 1 voix - Contre : 13 voix - abstentions : 4

Il ne sera pas donné de suite favorable à cette demande.

* * *

DEMANDE DE SOUTIEN AUX SINISTRES DE VENDEE :

Monsieur le Maire donne lecture d'un communiqué de presse de l'Association des Maire de France dans lequel elle fait part de son entière solidarité aux habitants des communes cruellement frappés, par la tempête « Xynthia ».

Afin de manifester son soutien, le bureau de l'AMF a décidé d'apporter une aide financière et, en ces circonstances difficiles, invite ses adhérents à participer à cet élan de solidarité en faveur des communes de Vendée et de Charente-Maritime.

Les sommes recueillies permettront de répondre aux situations les plus graves, de venir en aide aux sinistrés et d'entamer les travaux nécessaires à la remise en état des routes et des équipements publics.

Après débats, un vote à main levée a donné les résultats suivants :

Votants : 18 - Pour : 9 voix - Contre : 3 voix - abstentions : 6

Par conséquent, sur proposition des membres du conseil municipal, les associations des Maires de Vendée et de Charente-Maritime recevront chacune une somme de 100 €

* * *

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Informations relatives aux problèmes de circulation des camions employés dans le cadre de l'exploitation de la carrière de Chassy
- Soirée dansante organisée par l'association APEEPN le samedi 29 mai prochain dans la salle des fêtes
- Ligue du Centre de Football : confirmation d'homologation du stade de la Garenne au niveau 6
- Problème de détérioration du chemin de la loge Goulue
- Entrevue avec Mme la Présidente du Conseil d'Administration de l'EHPAD « la Rocherie » pour faire le point sur les différents problèmes de sécurité et d'entretien des bâtiments évoqués à maintes reprises mais restés à ce jour sans réelle évolution. Monsieur le Maire a demandé à être reçu par Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Amand-Montrond afin de lui faire part de ses vives inquiétudes quant au fonctionnement et au devenir de l'établissement.
- Vente aux enchères du mobilier GARBAN le 3 juillet 2010 à la salle des fêtes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus désignés.